

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA
CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE STOCKAGE /
RESTITUTION DES EAUX UNITAIRES PAR TEMPS
DE PLUIE SUR LA COMMUNE DE CHAMBERY**

Avenant n° 3 au marché F14061

Mai 2017

ENTRE :

La Communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges, 106 allée des Blachères, CS 82618, 73026 Chambéry cedex
représentée par M. Jean-Maurice VENTURINI, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement,
dûment habilité à la signature du présent avenant par décision n° _____ du bureau
réuni le 15 juin 2017

d'une part,

ET

Le titulaire du marché n° F14061, « mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bassin de stockage/restitution des eaux unitaires par temps de pluie sur la commune de Chambéry » :
le groupement BG INGENIEURS CONSEILS SAS / LOUIS ET PERINO / PROFILS ETUDES,
dont le mandataire est BG INGENIEURS CONSEILS SAS, 13 rue des Emeraudes, 69006 LYON

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

RAPPEL DU MARCHE INITIAL

Chambéry métropole a attribué en 2014 au groupement BONNARD ET GARDEL (devenu BG INGENIEURS CONSEILS SAS) / LOUIS ET PERINO / PROFILS ETUDES, le marché enregistré sous le numéro F14061 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bassin de stockage/restitution des eaux unitaires par temps de pluie sur la commune de Chambéry.

ARTICLE 1 : OBJET ET MONTANT DU PRÉSENT AVENANT

Le titulaire a présenté une demande de rémunération complémentaire, d'un montant global de 30 620 € HT, répartis comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| • données SIG, saisie d'ouvrages | 13 200 € HT |
| • données d'autosurveillance et télésurveillance | 5 720 € HT |
| • modélisation | 8 360 € HT |
| • allongement de la phase AVP | 3 340 € HT |

Après analyse des éléments transmis et relecture approfondie du marché, le maître d'ouvrage accepte de prendre en charge une part de cette demande comme suit.

Topographie et saisie d'ouvrages

La base du SIG transmise a nécessité des mises à jour d'ouvrages et réseaux divers non prévisibles.

Par conséquent, sur ce point et sur présentation d'honoraires détaillés, une rémunération complémentaire est validée à hauteur de **3 500 € HT** (base 5 jours, à 700 €/jour).

Reprise des données d'autosurveillance de l'UDEP, de télésurveillance (débitmètre réseaux)

Compte tenu des écarts de pas de temps et des horodatages différents des données transmises par nos soins, la demande de rémunération complémentaire de **5 720 € HT** est validée.

Reprise de modélisation et particulièrement du modèle Canoé

Le modèle Canoé transmis n'était pas suffisamment à jour (schéma réseaux et données) et comportait quelques erreurs et défauts de conception. Nous convenons qu'un travail nécessaire a dû être réalisé pour toutes ces mises à jour, en raison de la reprise des données d'autosurveillance de l'UDEP et pour conforter la fiabilité du modèle compte tenu des enjeux de dimensionnement de l'ouvrage.

Par conséquent la demande de rémunération complémentaire de **8 360 €HT** est validée.

Allongement phase AVP

D'une part, l'allongement de la phase AVP n'est pas la conséquence exclusive des difficultés rencontrées sur les données d'entrées ; d'autre part ce dépassement de délais a été régularisé par ordre de service.

De plus, les éventuels frais engendrés par ce dépassement sont déjà pris en compte dans les demandes de rémunérations complémentaires sus-citées.

En résumé, la rémunération complémentaire présentée est de 17 580 €HT.

Le montant initial du marché étant de 599 400,00 € HT, le montant total du marché est donc porté à 616 980€ HT, soit une augmentation de 2,93% par rapport au marché initial.

ARTICLE 2 : AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour le groupement

Pour Chambéry métropole- Cœur des Bauges